

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 91 (1940)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Communications

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sa mesure, pour autant que sa santé le lui eût permis. Il laisse à ses collègues le souvenir d'un fidèle et bon camarade.

Que sa famille veuille bien trouver ici l'expression de nos regrets sincères.

*Lz.*

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

### Avis du caissier.

Les membres de la Société forestière suisse sont priés de payer la *cotisation annuelle de 12 fr.*, en utilisant le formulaire postal annexé à ce cahier (chèque VIII 11.645). Pour ceux qui ne l'auraient pas fait, cette cotisation sera perçue par remboursement.

*Zurich, Ottikerstrasse 61.*

Le Caissier : *H. Fleisch.*

## COMMUNICATIONS.

### Hormones de croissance des racines.

Bien que la régénération naturelle des forêts se pratique de plus en plus, il est certains cas en sylviculture où la plantation reste de rigueur. Ainsi, en montagne, la reforestation de surfaces nues ne peut guère se pratiquer autrement.

Pour garnir les vides, on a recours aujourd'hui aux essences auxiliaires, aux feuillus particulièrement.

Le bouturage a semblé, d'abord, le moyen rêvé pour faire vite et bon marché. On s'est bientôt aperçu qu'avec cette méthode le déchet était considérable. On a essayé, ensuite, pour la verne particulièrement, avec des chicots auxquels étaient encore attachées quelques racines. Finalement, c'est la méthode, longue mais sûre, du semis en pépinière qui a prévalu.

Aujourd'hui, il est question de revenir purement et simplement au bouturage et ceci non seulement pour quelques essences seulement, mais pour de très nombreuses espèces végétales !

Les hormones de croissance des plantes et des animaux, découverte relativement récente, sont obtenus aujourd'hui par synthèse et mis en vente dans le commerce. Ainsi, la maison Hoffmann-La Roche, à Bâle, lance un nouveau produit, le « Roche 202 », qui doit permettre le bouturage de presque toutes les plantes, de plusieurs ligneuses en particulier.

Nous avons fait avec ce produit un modeste essai, à l'aide des essences suivantes : érable plane, sorbier des oiseleurs et alisier, verne blanche, mélèze. Il suffit de tremper pendant quelques heures, dans le liquide fortement dilué avec de l'eau, la partie des boutures à mettre en terre, pour favoriser grandement la formation de racines.

Nos essais ont été réalisés dans des forêts et des pépinières, situées entre 1100 et 1500 m, avec des boutures bourgeonnées d'abord, puis avec des boutures feuillées.

Hélas, nos essais sont restés sans résultats positifs ! Il nous est difficile d'en donner les raisons. Mais cela ne signifie pas, à priori, que l'emploi d'hormones est à rejeter.

Nous aimerais savoir si d'autres collègues ont tenté aussi cet essai et nous verrons à prendre contact avec la maison Hoffmann-La Roche pour des expériences futures.

Nous avons appris que des recherches avec des phyto-hormones ont été faites à l'Université de la Colombie britannique. Ces recherches ont abouti à la conclusion qu'il était possible de reproduire par bouturage les essences suivantes : pin, épicéa, cèdre rouge, cornouiller mâle et nerprun.

Si, véritablement, l'emploi d'hormones de croissance se révèle un moyen pratique de reproduire les essences forestières, même si ce ne devait être que les essences auxiliaires, la chimie aurait rendu un service fort appréciable à la sylviculture. *Rob. Ch. Gut.*

---

### **Le nouveau pont en bois sur la Laui, à Giswil.**

Un pont en bois a été récemment ouvert à la circulation sur la Laui, à Giswil, dans le demi-canton d'Obwald. A l'entrée, du côté de la rive droite, on y peut lire cette intéressante inscription : « Giswiler Holz, Heimatstolz », qui ne se laisse que malaisément traduire en français, mais qui montre quelle importance la population de cette région attache à l'emploi du bois dans la construction. On ne saurait cependant méconnaître qu'aujourd'hui, même dans des contrées riches en forêts, de nombreuses personnes mal renseignées sont opposées à telle utilisation et préfèrent celle du béton, par exemple. Aussi bien faut-il saluer particulièrement les efforts déployés par la société « Lignum », pour populariser les modes d'emploi de la matière ligneuse dans la construction.

Dans le cas particulier, nous avons le plaisir de relever que c'est surtout grâce à l'intervention de l'ingénieur cantonal d'Obwald que le bois a obtenu la préférence.

Il va de soi que pour l'exécution de tels travaux, qui ont à supporter de fortes charges et doivent durer longtemps, le bois à employer doit être choisi avec un soin particulier. Ce choix doit avoir lieu déjà en forêt, par les soins du charpentier et du forestier, ainsi que ce fut le cas pour le pont de Giswil. Et il arrive parfois, ainsi faisant, que ce ne sont pas toujours les tiges prévues par le forestier qui obtiennent la préférence. En tout état de cause, le personnel forestier doit se faire un devoir, en pareil cas, de ne mettre à disposition que des grumes de première qualité. Nos forêts en sont heureusement

encore assez riches, fait que l'on a pu constater à différentes reprises, dernièrement, lors de la construction de ponts en bois.

La « Lauibrücke » de Giswil est du type des ponts exécutés pour les routes de 2<sup>me</sup> classe. Les supports principaux ont été préparés d'après la méthode de Locher & Cie. Ainsi que le montrent les photographies en tête de ce cahier, les différentes pièces ne sont pas de fortes dimensions. La portée est de 22 m et la longueur totale du pont de 29 m. Largeur utilisable de la voie : 5 m; hauteur de l'espace libre 4 m. Charge maximale admise pour camions : 13 t, soit 500 kg au m<sup>2</sup>. — Le sentier couvert pour piétons, établi du côté aval, a une largeur utile de 1,20 m; il peut être utilisé aussi par le bétail.

La couverture du toit a été faite avec des bardaues et, à cette occasion, un « tavilloneur » de la montagne s'est vraiment distingué. Une telle couverture est bien propre à rehausser encore le caractère spécial du pont en bois.

On a employé, au total, pour cette construction, 130 m<sup>3</sup> de grumes. Les bardaues, fabriqués aussi avec des bois choisis dans les forêts de la commune de Giswil, ne sont pas compris dans ce chiffre. Le débitage des bois eut lieu à la scierie de Giswil, sous la direction de charpentiers de la région. — Il nous a paru qu'il valait la peine de citer ici ce pont, pour lequel on a su si bien rester dans la vieille tradition helvétique. S.

(Tr. : d'un article paru à la « Zeitschrift », n° 10, 1939.)

---

### Quelques données sur les forêts de la Lettonie.

Les événements politiques récents ont attiré l'attention du public sur les trois Etats baltes créés à la fin de la guerre mondiale, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie. Il n'a pas manqué de déplorer l'ingérence inattendue de la république des soviets dans les affaires de ces pays neutres.

Nous voulons saisir l'occasion de faire connaître à nos lecteurs quelques particularités des forêts de ces pays, plus spécialement de la Lettonie, dont le département des forêts du ministère de l'agriculture a eu l'amabilité de nous faire parvenir son rapport de gestion sur l'exercice 1937/38.

Notons d'abord que, dans ces trois pays, la proportion des forêts appartenant à l'Etat est exceptionnellement forte. Ainsi, en Lettonie, où elle atteint son maximum (1.385.000 ha), elle ne comporte pas moins de 84 % de l'étendue boisée totale. La part des forêts communales, par contre, n'est que de 1,5 %. La répartition des boisés, entre les catégories de propriétaires, est ainsi totalement différente de celle que l'on constate en Suisse.

Une autre différence est celle relative à l'importance numérique des essences forestières. Tandis qu'en Suisse, la première place est occupée par l'épicéa (40 % du volume total), dans les forêts doma-

niales lettones, c'est le *pin sylvestre* (52 %) qui vient en tête, suivi de l'épicéa (24 %). D'autre part, le bouleau, qui manque presque complètement dans la forêt helvétique, occupe la 3<sup>me</sup> place en Lettonie (15 %).

Des 5.814.000 m<sup>3</sup> exploités, 48 % l'ont été par coupes à blanc étoc; c'est dire que la coupe rase prédomine fortement; la part des coupes successives a été de 13 %, celle des éclaircies et dégagements de 15 %, tandis que celle des bois morts et chablis n'a pas comporté moins de 19 %.

Les bois abattus se répartissent comme suit, entre les divers assortiments :

Bois de service . . . . .	3.439.256 m <sup>3</sup>	59,2 %
» de chauffage . . . . .	2.188.076 m <sup>3</sup>	37,6 %
» à fagots . . . . .	147.982 m <sup>3</sup>	2,5 %
Souches . . . . .	38.730 m <sup>3</sup>	0,7 %

On le voit, la proportion des bois de service a atteint un pourcentage élevé.

A noter encore que, parmi les bois de service, 90,7 % furent fournis par les résineux (pin et épicéa), 4,4 % par le bouleau (plâcages) et 2,1 % par le tremble (bois pour allumettes).

Le rapport de gestion relève que, parmi les produits accessoires, ce sont ceux fournis par la *chasse* qui viennent en première ligne. Pas moins de 837.000 ha de forêts ont été affermés pour la chasse, en 1937/38. On indique le nombre des différentes espèces d'animaux tombés sous le plomb des chasseurs. Bornons-nous à relever que celui des *élans* a été de 18 et celui des *cerfs* de 260. On admet qu'au 31 mars 1938, le nombre total de ces animaux était de 705 pour la 1<sup>re</sup> espèce et de 1540 pour la seconde.

Dans le chapitre relatif aux *dégâts et dommages* causés aux forêts, on nous apprend que, parmi les insectes nuisibles, ce sont les hennetons et l'hylobe du pin (*Hylobius abietis*) qui provoquent les plus grands dommages. Quant aux vents, ils ont provoqué la chute de nombreux chablis.

*Régénération des forêts.* Etant donné l'importance que revêt la coupe rase dans ces forêts, on se représente facilement la place que doit occuper la régénération par voie artificielle. L'étendue ainsi traitée a été de 10.193 ha, soit 1750 ha par plantation et 8443 ha par semis. Les pépinières nécessaires pour la production des plants ont une étendue de 60,5 ha.

*Exportations.* Un tableau récapitulatif indique le montant de l'exportation du bois et de produits agricoles, pendant les années 1921 à 1937. Nous y avons relevé surtout le fait suivant : tandis qu'en 1936, la part du bois a comporté 26,8 % de l'ensemble, cette proportion s'est élevée en 1937 à 45,2 %. Pour le bois de papeterie, l'augmentation a été de 2,2 % à 9,0 %. Il sera intéressant d'apprendre, dans les rapports futurs, quel aura été, pour ces assortiments, le montant des exportations de la Lettonie à l'étranger.

*H. Badoux.*